# ÇA ME CONSERM !

SYNDICAT DE L'ENSEIGNEMENT DE LA RÉGION DES MOULINS

29 octobre 2026

## Négociation nationale

### Consultation

Dans le but de définir son cadre stratégique et ses orientations de négociation en vue du renouvellement de la convention collective qui arrive à échéance le 31 mars 2028, la CSQ souhaite connaitre l'importance que vous accordez à différents éléments des matières qui seront ou qui pourront être traitées à la table centrale de négociation.

Nous vous invitons donc à participer à cette **CONSULTATION** en transmettant votre réponse au plus tard le 11 novembre prochain.

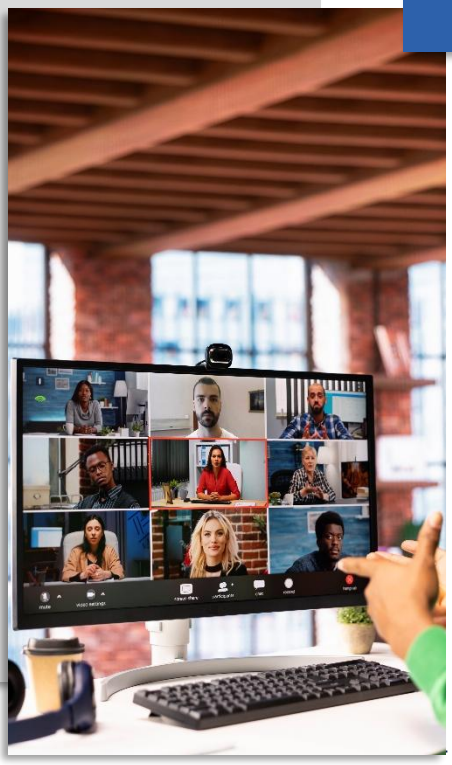
Document informatif concernant les orientations de négociation

**À savoir :**

Fédération : Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
Syndicat : Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (Z62)



## Invitation : session d'information



**Pour les nouvelles enseignantes et les nouveaux enseignant**

Personnes à statut précaire ou permanent possédant moins de 5 ans d'expérience.

**16 novembre 2026**

**18 h**

**Zoom***

* Conservez le lien Zoom que vous recevrez dans votre courriel de confirmation d'inscription

**Inscription obligatoire**
au plus tard le 13 novembre
**Je m'inscris !**

**Sujets traités :**

- liste de priorité et processus d'affectation et de mutation
- congés
- tâche
- paie et échelle salariale
- politique de coupure d'absence
- assurance salaire et santé et sécurité au travail

Le 16 novembre, la documentation sera disponible ICI

## Allocation-école



Les personnes déléguées des établissements disposent d'une allocation-école octroyée par le SERM afin d'encourager la vie syndicale au sein de chacun des milieux.

Les membres qui désirent en savoir plus sont invités à communiquer avec André Massé, secrétaire-trésorier du SERM (andre.masse@sermoulins.com).




## Négociation nationale



### Consultation

En prévision de la négociation nationale de 2028, la CSQ s'interroge sur la pertinence de former un front commun.

Nous vous invitons donc à participer à cette **CONSULTATION** en transmettant votre réponse au plus tard le 11 novembre prochain.

Document informatif concernant le front commun

**À savoir :**

Fédération : Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
Syndicat : Syndicat de l'enseignement de la région des Moulins (Z62)



## Session d'information sur la retraite

Session d'information sur le RREGOP s'adressant à tous les membres du personnel enseignant.

**Tous les détails ICI !**

# DROITS PARENTAUX

**L'essentiel pour le personnel enseignant**

Comme la session d'information sur les droits parentaux vient tout juste d'avoir lieu, nous vous invitons à consulter les informations pertinentes ci-dessous en attendant la prochaine session, prévue en mars 2027.



## Vous prévoyez accueillir un enfant ?

La convention collective et le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) prévoient plusieurs droits visant à soutenir les parents avant et après l'arrivée d'un enfant. Le RQAP verse les prestations alors que les congés sont accordés par l'employeur en vertu de la convention collective. On vous invite à consulter la section droits parentaux de notre site web et assister à nos sessions d'information.

## Vos principaux droits

### 🤰 Grossesse et retrait préventif

- Retrait préventif ou réaffectation lorsque les conditions de travail présentent un risque pour la grossesse ou l'allaitement.
- Congés spéciaux pour complication de grossesse et visites médicales reliées à la grossesse.

### 👶 Congé de maternité

- Congé de maternité de 21 semaines pour les personnes admissibles au RQAP.
- Maintien d'un revenu représentant généralement près de 90 % du salaire habituel grâce à la combinaison des prestations du RQAP et des indemnités de l'employeur.

### 👨‍👩‍👧 Paternité et adoption

- 5 jours ouvrables payés à 100 %.
- Jusqu'à 5 semaines supplémentaires avec indemnités complémentaires prévues à la convention collective.

### 🏠 Congé parental

- Plusieurs options de prolongation sans traitement sont possibles après le congé de maternité, de paternité ou d'adoption.
- Congés à temps plein, à temps partiel ou pour une partie d'année selon les besoins familiaux.

### ✅ Maintien de plusieurs avantages

Pendant plusieurs de ces congés, les membres continuent notamment de bénéficier :

- de l'ancienneté
- de l'expérience
- de certaines protections d'assurance
- de dispositions avantageuses liées au RREGOP